

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
30/01/95

Origine :
ENSM
DGR

MMES et MM les Directeurs
- des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
- des Caisses Générales de Sécurité Sociale
- des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

MMES et MM
- les Médecins Conseils Régionaux
- le Médecin Chef de la Réunion
- les Médecins Conseils Chefs de Service des Echelons Locaux
- les Pharmaciens Conseils Chefs de Service

(pour attribution)

Réf. :

ENSM n° 4/95 - DGR n° 11/95

Plan de classement :

25202					
-------	--	--	--	--	--

Objet :

**PROTHESES VASCULAIRES SYNTHETIQUES ENDUITES DE COLLAGENE OU D'ALBUMINE
D'ORIGINE HUMAINE**

Pièces jointes :

--	--

Liens :

Date d'effet :

Immédiate

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

Dr PRESTAT Madame VAULONT

Téléphone :

42.79.31.48 42.79.31.90

@

**Echelon National du Service Médical
Direction de la Gestion du Risque**

30/01/95

**ENSM
DGR**

MMES et MM les Directeurs

- des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
- des caisses Générales de Sécurité Sociale
- des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

MMES et MM

- les Médecins Conseils Régionaux
- le Médecin Chef de la Réunion
- les Médecins Conseils Chefs de Service
des Echelons Locaux
- les Pharmaciens Conseils Chefs de Service

(pour attribution)

N/Réf. : ENSM n° 4/95 - DGR n° 11/95

**Objet : Prothèses vasculaires synthétiques enduites de collagène ou d'albumine
d'origine humaine.**

En réponse à l'interrogation de certains médecins conseils régionaux, au sujet de la sécurité microbiologique des prothèses vasculaires synthétiques imprégnées de collagène ou d'albumine d'origine humaine, nous vous informons que les représentants de la D.G.S. ont demandé aux fabricants et aux distributeurs d'interrompre la commercialisation de ces produits en attendant l'expertise de leurs conditions de stérilisation et de conservation.

Il convient donc de refuser dès à présent toute prise en charge de ces prothèses.

Une attention toute particulière doit être apportée à l'analyse des facturations de prothèses vasculaires (code 301 A 02.3 du TIPS) imprégnées de collagène ou d'albumine dont la fabrication et la distribution est assurée par les **Sociétés BARD / USCI** (prothèse de Bakey Vasculour II) **et L.P.I. Distribution** (prothèse Polythèse IC).

L'avis du Service Médical peut être sollicité en cas de doute sur la nature du produit.

Docteur Alain ROUSSEAU

Jean-Paul PHELIPPEAU

Médecin Conseil National Adjoint

Directeur de la Gestion du Risque